

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LA MÉTRITE INFECTIEUSE DES ÉQUIDÉS

Pour en savoir plus sur les mesures d'intervention
prises au Canada pour lutter contre la métrite
infectieuse des équidés, communiquez avec
l'ACIA en composant le

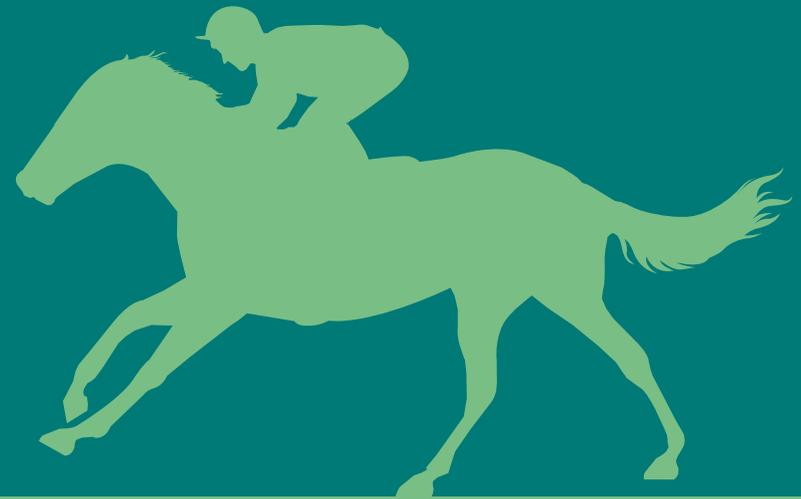
1-800-442-2342

ou visitez : www.inspection.gc.ca



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency



Métrite infectieuse des équidés

Ce à quoi vous attendre si vos animaux sont potentiellement infectés

Canada 



Introduction

**La présente brochure vous informe
des mesures qui sont prises lorsqu'on
soupçonne ou confirme la présence de
la métrite infectieuse des équidés chez
un ou plusieurs de vos chevaux.**



À propos de la métrite infectieuse des équidés

La métrite infectieuse des équidés est une maladie des chevaux transmissible sexuellement causée par la bactérie *Taylorella equigenitalis*. Elle est très contagieuse et peut avoir des effets dévastateurs sur les programmes de reproduction.

La maladie ne présente aucun risque pour la santé humaine.

Au Canada, la métrite infectieuse des équidés est une « maladie déclarable ». Cela signifie que tous les cas suspects doivent être signalés à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour qu'une enquête soit immédiatement lancée.

La métrite infectieuse des équidés se transmet durant la reproduction. Les chevaux peuvent aussi être infectés par :

- des instruments et de l'équipement contaminés comme les bandages à queue, les seaux, les éponges et les gants;
- l'insémination artificielle.

Les étalons infectés peuvent être porteurs de la maladie pendant des années sans présenter aucun signe.

L'exposition initiale à la maladie produit habituellement chez les juments une grande quantité d'écoulement vaginal de 12 à 14 jours après l'accouplement avec un étalon infecté. La maladie peut provoquer la stérilité et, en de rares occasions, l'avortement. La gravité des symptômes varie d'une jument à l'autre.

Vous devriez toujours utiliser des mesures d'hygiène rigoureuses lorsque vous soignez des juments et des étalons destinés à la reproduction, afin d'empêcher la transmission de la maladie à d'autres chevaux.

Lutte contre la métrite infectieuse des équidés

Tous les chevaux en âge de se reproduire (à l'exception des hongres) qui sont importés au Canada de pays où la métrite infectieuse des équidés a été signalée doivent subir des épreuves de dépistage de la maladie. Après leur entrée au Canada, les juments et les étalons sont mis en quarantaine et font l'objet d'analyses plus poussées.

L'ACIA prend immédiatement des mesures de lutte contre la maladie lorsque la métrite infectieuse des équidés est détectée. Bien que tous les cas de maladie

soient différents, les mesures prises en réponse à un cas suspect de métrite infectieuse des équidés comprennent normalement les suivantes :

- Mise en quarantaine préventive
- Épreuves de dépistage sur les chevaux exposés
- Enquête
- Traitement des chevaux infectés

Mise en quarantaine préventive

Si vous soupçonnez que des animaux de votre exploitation ont contracté la métrite infectieuse des équidés, un employé de l'ACIA (habituellement le vétérinaire de district) ira vous rencontrer. Votre exploitation sera mise en quarantaine préventive et vous recevrez une copie des conditions de la quarantaine. Le représentant de l'ACIA répondra aussi à toutes vos questions.

La mise en quarantaine est nécessaire pour empêcher la propagation de la maladie. Durant la quarantaine, aucun cheval ne peut être introduit dans l'exploitation ou en sortir sans un permis de déplacement de l'ACIA.

Pendant que l'exploitation est en quarantaine, vous devez :

- respecter toutes les restrictions visant les déplacements de chevaux, qu'ils entrent dans votre exploitation ou en sortent;



- signaler tout cas de maladie et tout décès à l'ACIA;
- nettoyer et désinfecter tout équipement qui pourrait avoir été utilisé sur un cheval infecté.

Réalisation d'épreuves de dépistage sur les chevaux exposés

La métrite infectieuse des équidés est soupçonnée lorsque :

- les juments fécondées par le même étalon présentent une stérilité passagère et un écoulement vaginal;
- les registres de reproduction indiquent un lien avec une exploitation où la présence de la métrite infectieuse des équidés a été confirmée.

Il faut toutefois réaliser des épreuves de laboratoire pour confirmer le diagnostic.

Enquête

Si la présence de la métrite infectieuse des équidés est confirmée, l'ACIA examinera les registres de votre exploitation afin de déceler tous les chevaux susceptibles d'être infectés. Il se peut qu'on vous demande d'aider l'ACIA dans son enquête en fournissant ce qui suit :

- Documentation sur les achats, les ventes, les spectacles et les courses
- Dossiers du vétérinaire et rapports de laboratoire

- Description détaillée des pratiques de gestion de l'exploitation/écurie
- Plan de l'exploitation/de l'écurie
- Coordonnées du vétérinaire qui s'occupe de vos animaux

Tous les autres chevaux ayant été exposés à la maladie seront aussi soumis à des épreuves de dépistage dans le cadre de l'enquête zoonositaire.

Votre collaboration et celle de toutes les autres parties concernées sont essentielles au succès de l'enquête ainsi qu'à la lutte contre la maladie.

Traitement des chevaux infectés

Dans la plupart des cas, la métrite infectieuse des équidés se traite avec succès avec des désinfectants et des antibiotiques. Un étalon peut être soigné par la prise d'un seul traitement, mais pour une jument, il est souvent nécessaire de le poursuivre pendant plusieurs mois.

Le cheval peut servir à la reproduction après les traitements et lorsque les analyses confirment qu'il n'est plus infecté.

Nettoyage et désinfection

Avant la levée de la quarantaine, le processus de nettoyage et de désinfection peut comprendre :

- l'élimination des matières susceptibles d'être contaminées;

- le nettoyage et la désinfection de toutes les surfaces et les structures solides;
- le nettoyage et la désinfection de tous les outils et tout l'équipement.

Le vétérinaire de district de l'ACIA vous aidera à élaborer un plan de nettoyage et de désinfection efficace. Vous devrez toutefois acquitter les frais de nettoyage et de désinfection.

Levée de la quarantaine

Une fois le nettoyage et la désinfection terminés, l'ACIA évaluera l'exploitation pour déterminer s'il est possible de lever la quarantaine.

Confidentialité

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et des autres lois fédérales applicables, l'ACIA doit protéger les renseignements de nature personnelle qu'elle recueille. Toute l'information que vous fournissez au cours d'une intervention zoonositaire est traitée comme des renseignements confidentiels, à moins qu'il ne soit indiqué qu'il en est autrement.



Questions ou préoccupations?

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les mesures de lutte contre la maladie de l'ACIA, communiquez avec :

Nom du représentant de l'ACIA : _____

Numéro de téléphone : _____